Droits Quotidiens

Comment se passe la procédure de protection internationale devant le Conseil du contentieux des étrangers (CCE)?

Mise à jour : Mardi 15 mars 2022
Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

Vous devez vous faire accompagner par un **avocat spécialisé** en droit des étrangers et en **protection internationale**.

Si vous voulez avoir l'aide gratuite d'un avocat, vous pouvez demander l'aide juridique de deuxième ligne.
Pour plus d'informations, voyez notre rubrique : « Aide juridique (ex pro deo) ».

Vous serez convoqué à une **audience** devant le CCE pour expliquer au juge les arguments que vous avez envoyés par écrit dans votre recours.

Le juge peut vous poser des questions.

Il est conseillé que votre interprète soit présent.

La procédure devant le CCE peut prendre des semaines, des mois, voire des années si votre dossier est compliqué.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

Arrêté royal du 21 décembre 2006 fixant la procédure devant le Conseil du Contentieux des Étrangers.

Articles 39/1, 39/2 et 39/56 et s. de la loi du 15 décembre 1980 sur l´accès au territoire, le séjour, l´établissement et l´éloignement des étrangers .

Les documents types

Aucun document type lié.

CC BY NC ND